

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE</b>  <b>COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° VII-3</b>  <b>19SGADL0271</b>

**SEANCE DU  
19 DÉCEMBRE 2019**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> <b>71</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b> <b>62</b>
<b>Date de convocation :</b> <b>13 décembre 2019</b>
<b>Date d'affichage :</b> <b>20 décembre 2019</b>

<b>OBJET :</b> <b>Mise en décharge des déchets de voirie non valorisables de la CUCM - Autorisation de signature d'un accord-cadre à bons de commande sur appel d'offres ouvert</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 71</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté pour : 71</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 9</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 0</b></li> </ul>

**L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 19 décembre à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de rencontre de l'ALTO - 2, avenue François MITTERRAND - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Philippe BAUMEL - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Sylvie LECOEUR - Mme Frédérique LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHE

**VICE-PRESIDENTS**

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Catherine BUCHAUDON - M. Roger BURTIN - Mme Edith CALDERON - M. Christian CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - Mme Marie-France FERRY - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Roland FUCHET - M. Sébastien GANE - Mme Josiane GENEVOIS - M. Jean GIRARDON - M. Jean-Luc GISCLON - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M. Jean-Marc HIPPOLYTE - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Cyrille POLITI - M. Dominique RAVAUULT - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Guy SOUVIGNY - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme GRAZIA (pouvoir à M. Noël VALETTE)  
M. GRONFIER (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)  
M. SIGNOL (pouvoir à M. Charles LANDRE)  
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
Mme GOSSE (pouvoir à M. Jean-Claude LARONDE)  
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Jean-Luc GISCLON)  
Mme BUCHALIK (pouvoir à M. Christian CATON)  
Mme ROUSSEAU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)  
Mme RAMES (pouvoir à Mme Josiane GENEVOIS)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Lionel DUBAND



Vu les articles L.2120-1 3°, L.2124-1, L.2124-2, L.2125-1 1°, R.2124-1, R. 2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5, R.2162-1, R. 2162-2 al.2, R2162-4 3°, R. 2162-5, R. 2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique relatifs aux accords-cadres à bons de commande sans minimum ni maximum, passés sur appel d'offres ouvert,

Le rapporteur expose :

« La mise en décharge des déchets non valorisables concerne les produits récupérés par les équipes en charge de l'entretien et du nettoyage de la voirie communautaire (déchets de jardins, parcs, nettoyage des rues et des fossés, etc.). Ces déchets, stockés dans les deux centres techniques, sont en majorité composés de sable, cailloux, feuilles mortes et mégots.

L'entreprise chargée de cette prestation assure :

- Le chargement et l'évacuation des déchets par tranches d'environ 1 600 tonnes pour chaque campagne d'enlèvement, au nombre de 3 par an et par centre technique,
- Le transport et la mise en décharge, après analyse, dans un centre technique d'enfouissement agréé ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) ou ISDND (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux),
- La fourniture des bordereaux de suivi.

Le précédent contrat arrivant à échéance, un appel d'offres ouvert a donc été lancé le 3 octobre dernier, afin de passer un nouvel accord-cadre à bons de commande, sans minimum ni maximum, qui sera conclu pour une période initiale d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, avec possibilité de reconduction pour les années 2021 à 2023.

A l'issue de la procédure, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 novembre 2019 a retenu l'offre de l'entreprise SNTPAM pour un montant de 248 400,00 € HT (montant non contractuel).

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre à intervenir.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre précité à conclure avec l'entreprise SNT-PAM - ZA les Guillemeaux - 71190 - ETANG/ARROUX - pour la mise en décharge des déchets de voirie non valorisables ;
- D'imputer les dépenses correspondantes à la ligne budgétaire prévue à cet effet.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 20 décembre 2019  
et publié, affiché ou notifié le 20 décembre 2019

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

